

Envoyé en préfecture le 14/10/2025 Reçu en préfecture le 14/10/2025 Publié le 15/10/2025

ID: 022-200067981-20251014-DELBU2025_10_63-DE

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE SÉANCE du mardi 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 14 octobre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 09h30, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Étaient présents :

LE MEAUX Vincent; GUILLOU Claudine; CONNAN Josette; GUILLOU Rémy; PUILLANDRE Elisabeth; LE GAOUYAT Samuel; LOZAC'H Claude; LE BARS Yannick; PARISCOAT Dominique; GIUNTINI Jean-Pierre; VIBERT Richard; BILLAUX Béatrice; ECHEVEST Yannick; JOBIC Cyril; LE GOFF Yannick; LINTANF Joseph; RANNOU Hervé.

<u>Absents excusés</u>: LE GOFF Philippe; LE MOIGNE Yvon; CLEC'H Vincent; PRIGENT Christian; CHAPPÉ Fanny; CONNAN Guy; DOYEN Virginie; SCOLAN Marie-Thérèse.



DELBU2025-10-063

Mobilité et formation professionnelles : Modifications du tableau des effectifs : direction service aux familles - service développement social - création poste attaché à temps complet

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article L332-8 2;

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'agglomération en date du 16 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire pour modifier le tableau des effectifs ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération en date du 25 mars 2025 relative à l'adoption du budget primitif 2025 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant la nécessité de recruter un.e chargé.e de mission développement social;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Approuve la création, à compter du 1^{ier} janvier 2026, d'un poste d'attaché à temps complet 35 heures;
- Confirme que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.



